

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 11

L'An deux mil vingt-et-un, le trois décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 novembre 2021
Date d'affichage : 29 novembre 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, MARCHAT Jean-Marc, SAJOT Benoît, GALLIOT Marie-Ange, GITTON Romain, DENIS Christelle, GUILLEMEAU Aurélien, MOREIRA Nathalie, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe.

Absents excusés : GALLIENNE Josette et TRAMUNT Yannick
Absents : DEUSS Nicolas et CHAMBRIN Hugues.

M. GITTON Romain a été élu secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Roger BERTIN, ancien conseiller municipal de 1989 à 2014, décédé le 2 décembre.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2021

Chaque membre du conseil municipal a eu connaissance du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2021 par mail.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Résiliation bail logement communal sis 31, place de l'Eglise et remise en location

Monsieur le Maire informe du courrier de M. DECROIX Michaël, en date du 15 novembre 2021, par lequel il demande la résiliation au 15 décembre 2021 du bail du logement communal de type 4 situé 31 place de l'Eglise qu'il occupe depuis le 17 mai 2021.

Le préavis est de 1 mois au lieu de 3 mois pour raison de changement d'employeur.

Après avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, la résiliation.

La caution sera restituée dans les deux mois du départ après l'état des lieux et sur établissement d'un certificat du Maire attestant le remboursement à effectuer.

L'étude des dossiers de candidature pour la remise en location serait effectuée entre le Maire et les adjoints.

Le prix du loyer est fixé à 395 € et les charges locatives correspondant à la vidange du maxiflo à 19 €.

Le loyer est payable mensuellement à terme échu. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le bail conclu avec le nouveau locataire.

Encaissement chèque suite sinistre garderie/cantine

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite aux dommages du plafond de la cantine et de la garderie (infiltrations d'eau par la toiture), la compagnie d'assurance GRITCHEN a déjà versé un chèque de 831.72 € correspondant à l'indemnité immédiate après rapport de l'expertise.

Les travaux ont été effectués durant les vacances de Toussaint et la facture réglée en totalité à l'entreprise SOGEB-MAZET.

Aussi, la compagnie d'assurance a envoyé un chèque correspondant au solde des travaux de 277.24 €.

Après avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, le dit chèque.

Encaissement chèque suite sinistre écluse sur CD 28

Monsieur le Maire fait part du sinistre le dimanche 24 octobre d'un tiers ayant heurté l'écluse située route de Levet.

Les dégâts concernent la remise en état des panneaux placés sur l'écluse et endommagés partiellement.

Le montant de la facture comprend la pose des panneaux et le temps de travail des agents communaux.

La compagnie d'assurance du tiers a adressé un chèque de 326.00 € correspondant au détail fourni.

Après avoir délibéré, le conseil accepte, à l'unanimité, le dit chèque.

Devis SDE suite sinistre candélabre route de Barantheaume

Monsieur le Maire fait part au conseil que le 17 juillet 2021, un tiers a endommagé un candélabre situé route de Barantheaume.

Par courrier du 20 août 2021, le Syndicat départemental d'énergie a adressé un courrier informant qu'après réception du dépôt de plainte (dommage sans identification de tiers), les travaux étaient entièrement pris en charge par le Syndicat.

Avant la remise en état du candélabre, Monsieur le Maire informe qu'il a demandé au Syndicat la possibilité de modifier l'implantation du candélabre afin d'éviter un nouveau sinistre.

Deux plans de financement prévisionnels correspondant à 2 variantes des travaux d'aménagement sont présentés :

. solution 1 – déplacement de l'ensemble de 3 mètres

Le coût global des travaux est évalué à 308.11 € HT

La participation financière est calculée comme suit :

→ prise en charge par le SDE (50 %) : 154.06 € HT

→ participation commune (50 %) : 154.06 € HT

. solution 2 – déplacement de l'ensemble de 9 mètres (implantation du candélabre au niveau du panneau de l'entrée du village)

Le coût global des travaux est évalué à 634.51 € HT

La participation financière est calculée comme suit :

→ prise en charge par le SDE (50 %) : 317.26 € HT

→ participation commune (50 %) : 317.26 € HT

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de la solution 2.

Devis travaux peinture multiservice

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises LEDON de ST GERMAIN DU PUY et de SOGEB MAZET de ST AMAND concernant la réfection des peintures dans une partie du multiservice (épicerie, cuisine/réserve, bar)

. SOGEB-MAZET : 4 970.73 € HT soit 5 964.88 € TTC

. LEDON : 6 427.40 €HT soit 7 712.88 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise LEDON.

devis travaux nettoyage réseau eaux pluviales place de l'Eglise et route de Levet

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises VEOLIA et SGA MEYER concernant le curage et l'inspection télévisée du réseau d'eaux pluviales route de Levet (devis comparatif sur 10 tonnes de déchets)

. VEOLIA : 4 200.80 € HT soit 5 040.96 € TTC

. MEYER : 2 810.10 € HT soit 3 372.12 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SGA MEYER.

aménagement forêt communale : travaux pour 2022

Monsieur le Maire donne la parole à M. GUILLEMEAU qui présente le programme d'actions préconisé dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale pour 2022 :

. parcelle 10 (8.60 km) : cloisonnement sylvicole / maintenance mécanisée

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, retient la totalité de la programmation.

convention avocat

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Mme COLELLA Dominique a introduit un recours contre la commune devant le Tribunal administratif d'Orléans le 29 novembre 2021.

La requête a été reçue le 2 décembre 2021.

Il a été décidé de recourir à l'assistance de Me SILVESTRE, avocat en droit public à Bourges, pour défendre la commune.

Afin de pouvoir régler les prestations de la mission, une convention doit être passée entre les deux parties.

Après avoir délibéré, le conseil autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires avec Me SILVESTRE.

informations diverses

Travaux réalisés :

. extension du réseau d'eaux pluviales au-devant des terrains viabilisés route de Levet jouxtant le parking – travaux effectués par l'entreprise LAUMONIER.

Travaux à venir :

. assainissement eaux usées du logement de la cour du multiservice,

. aménagement virage rue de l'Ancienne Gare pour l'écoulement des eaux pluviales,

. évacuation eaux pluviales au début du chemin de Montereau,

. pose des illuminations de Noël sur les façades de l'Eglise et de la Mairie par l'entreprise CITEOS le 6 décembre,

. matérialisation de l'interdiction du stationnement centre bourg le long de la place face à la mairie,

. travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des établissements de 5^{ème} catégorie recevant du public (mairie, agence postale, cantine, garderie, Eglise, multiservice).

Accord du conseil au projet de l'équipe éducative scolaire pour donner un nom à l'école publique.

Le 25 novembre à Dun-sur-Auron, avec les communes de Contres et Dun-sur-Auron, signature du contrat de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Les marais de Contres » et de la convention de gestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le SIAB3A.

Les prochaines étapes de ce projet sont les contacts avec tous les interlocuteurs et la rédaction du plan de gestion.

Les produits de la vente des coupes de bois sont de 103 100 € pour la parcelle 10 et de 22 620 € pour les parcelles 5, 6 et 24.

Les vœux à la population sont programmés le vendredi 14 janvier à 19 heures.
Cérémonie à confirmer en fonction des mesures prises face à la crise sanitaire.

Repas CCAS : reporté au dimanche 6 mars (à confirmer en fonction des mesures prises face à la crise sanitaire).

Inauguration de la maison France Services à Dun-sur-Auron le 19 novembre par M. COSYNS, Président de la Communauté de Communes du Dunois.

Remerciements aux participants pour la collecte de la Banque alimentaire les 26 et 27 novembre

divers

. M. GUILLEMEAU demande la possibilité d'installer un container pour les sacs jaunes au lieu-dit la Pierre.

La requête va être transmise à la communauté de communes du dunois qui a la compétence des ordures ménagères.

. M. LEMAIN donne le compte-rendu de la réunion du SMEACL qui a eu lieu le jeudi 2 décembre

. M. le Maire fait part des réunions auxquelles il a assisté :

→ le Pays Berry St Amandois

→ réunion de la commission des ordures ménagères de la CDC

La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 4 février 2022.

Vu pour affichage,
le Maire,
DURAND Etienne

